

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RICUNDUZIONE DI A MESSA À DISPUSIZIONE DI UN
AGENTE DI L'AGENZA DI U TURISIMU DI A CORSICA
PRESSU À A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION D'UN
AGENT DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE
AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne le renouvellement de la mise à disposition d'un agent de l'Agence du Tourisme de la Corse, auprès de la Collectivité de Corse.

Il assurera ses fonctions au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

Ce renouvellement de mise à disposition s'inscrit selon les mêmes modalités légales et réglementaires que la mise à disposition initiale.

Il s'agit d'une mise à disposition à titre onéreux, impliquant le remboursement du traitement et charges salariales induites par la collectivité de Corse à l'Agence du Tourisme de la Corse sur production de titres de recettes émis trimestriellement.

La durée de ce renouvellement de mise à disposition est fixée à un an avec effet du 1^{er} octobre 2024 étant entendu qu'elle peut s'interrompre à tout moment à l'initiative de l'une des trois parties prenantes à la convention.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe et les modalités de cette mise à disposition, et m'autoriser à signer tous les actes à venir formalisant cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.